

Des relevés de concessions très encadrés

Page modifiée le mardi 17 octobre 2023 • Données Ville du Mans

La campagne de relevés de concessions se poursuit dans les six cimetières du Mans. Une opération menée dans le respect des défunts.



© Ville du Mans

« Nous avons besoin de place. Si nous ne faisons rien, les cimetières manceaux arriveront à saturation à partir de 2027. C'est pourquoi nous reprenons les concessions arrivées à échéance et non reprises par les familles. » Lydia Hamonou-Boiroux, adjointe au maire en charge de la Citoyenneté et de la Population a procédé, jeudi 12 octobre, à un rappel des conditions des relevés de tombes en cours dans les six cimetières du Mans.

Des opérations menées dans toutes les communes de France et encadrées par des **règles très précises**. « Les familles, prévenues par un affichage sur les tombes, ont deux ans pour se manifester. Les concessions non reprises sont relevées », explique l'élue.

Dans ce cas, un **reliquaire individuel et identifié** est déposé dans un ossuaire situé dans le même cimetière. « C'est la destination finale du défunt », précise Lydia Hamonou-Boiroux.

« Pour la municipalité, trois maîtres-mots président ces opérations : **gestion, respect et communication** », détaille l'adjointe au maire du Mans.

Actuellement, 550 des 38 221 emplacements des cimetières manceaux arrivent à échéance et sont donc susceptibles d'être repris.

Le sort des chapelles à l'état d'abandon ou tombées est également discuté au sein d'un **comité de pilotage du patrimoine funéraire**.